



Newsletter

Dédiée à la gestion des risques
dans le secteur public



Public Risk Management Organisation

PRIMO France





Public Risk Management Organisation

Le mot du Président Gérard Combe page 2

Comment rejoindre Primo : le bulletin d'adhésion page 3

FOCUS

Débat sur les PCS entre Primo, l'AMIF et Marsh

Les Plans Communaux de sauvegarde : mode d'emploi page 5

DOSSIER

Dunkerque, CU modèle dans la gestion des risques page 6-7

ENTRETIEN

Grippe aviaire : Un risque économique et social plus que sanitaire.

L'interview du Docteur Gerriet page 8

ECLAIRAGE

Violences urbaines : Il est temps de se préparer collectivement à la possibilité

d'une nouvelle crise de novembre 2005 par Olivier Hassid page 9

EN BREF

Grippe aviaire, la France mal préparée ? page 10

Plans Communaux de Sauvegarde : Le débat entre PRIMO, l'AMIF et Marsh

Les collectivités locales françaises sont peu investies, faute de moyens et de temps dans la gestion des risques ! Pourtant, le code l'Environnement et le code Général les invitent à un réel investissement en la matière. A l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris, de nombreux élus étaient présents à cette journée du début de l'année 2006, pour écouter les propos d'Olivier Hassid, coordinateur de Primo France.

Alain Audoubert, maire de Vitry sur Seine et président de la commission « Villes bordées d'eau » de l'AMIF réfute ces arguments : *l'expertise des maires est telle que lorsque l'auto-route A6 est bloquée par la neige, ce sont bien les maires qui règlent le problème de fond. Le décret de 2005 sur les PCS nous impose un devoir de prévention et d'alerte, tandis que le volet opérationnel est laissé à la discrétion des élus.*



D'ailleurs, quand le risque de crue centennale de la Seine est évoqué, les observations sont plutôt sombres. Alain Audoubert observe à juste titre : *Comment loger, nourrir, chauffer, les 3 millions de Franciliens touchés ? Dans ce cas précis, aucune commune ne serait capable de faire face en disposant de ses seuls moyens et un PCS aurait-il du sens ? Un tel événement ne saurait se traiter qu'à l'échelon régional, et même au-delà ! C'est pourquoi notre commission propose un cahier des charges des audits du risque.*

Autre point du décret sur les PCS, la fonction de coordinateur des secours qui peut à présent être attribuée au maire. Mais là encore beaucoup d'interrogations subsistent : *comment prévoir*

la coordination de moyens qu'on ne peut pas estimer ?

A l'évidence, et comme le souligne Bruno Dripaux de Marsh, établir une cartographie des risques permet de construire le socle d'un plan d'actions du PCS.

Enfin, souligne François Giannoccaro, directeur de l'Institut des Risques Majeurs *le PCS n'est pas un document mais une démarche.*

PCS : Mode d'emploi

Plan élaboré par le maire qui détermine les mesures à prendre en cas de réalisation d'un risque majeur. Le Plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire par l'article 13 de la loi sur la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Son application est précisée dans le décret 2005-1156 de septembre 2005.

Il succède ainsi au PUC, le plan d'urgence communal, mis en place en 2003. L'objectif est de formaliser l'organisation permettant d'affronter des situations extraordinaires et menaçantes pour la sécurité des habitants de la commune : inondations, incendies, problèmes sanitaires, accidents de toute nature.

Dans la mesure où le risque majeur peut se réaliser n'importe où, à n'importe quel moment et quoi qu'on fasse, un accompagnement en amont est indispensable et c'est le sens de ce texte de loi. Selon les risques déjà identifiés par la commune, le PCS doit déterminer les mesures immédiates de protection des habitants, prévoir l'organisation nécessaire à l'émission de l'alerte et des consignes de sécurité et recenser les moyens disponibles : locaux, transports, secours, hôpitaux, écoles, gymnases.

Chaque maire de commune a la charge d'élaborer son propre PCS en concertation avec les acteurs locaux et parfois les communes voisines, le département ou la région si l'organisation des secours le requiert.

Pour accompagner les maires dans cette véritable démarche de prévention des risques, le Ministère de l'Intérieur a mis en ligne sur son site www.interieur.gouv.fr deux documents :

Le *Mémento du PCS* aborde le volet stratégique.

Le *Guide pratique pour élaborer un PCS* répond aux questions sur la mise en œuvre.

Bien sûr, la rédaction un tel document constitue une réelle avancée mais ne suffit pas. Pour rendre efficace cette planification en cas de crise, une vraie politique de prévention doit être développée. Elle exige une communication pertinente en direction des citoyens qui leur permette d'acquérir de bons réflexes en cas d'urgence, et bien sûr la réduction préalable des vulnérabilités identifiées.

DUNKERQUE, Communauté Urbaine modèle dans la gestion des risques

Face à la spécificité du dunkerquois, qui concentre des risques multiformes aux contraintes réglementaires strictes, aux demandes croissantes de la population en termes d'information et de concertation, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) s'est positionnée en territoire pilote dans la prévention et la gestion des Risques Majeurs.

Les acteurs locaux souhaitent redorer l'image de la zone et ont fait le choix d'un développement économique qui s'appuie sur le développement industriel et portuaire tout en garantissant un cadre de vie agréable et organisé face aux risques qui en découlent.

L'objectif : construire un territoire durable, solidaire, économiquement attractif mais dans lequel les risques sont intégrés et concertés pour garantir un avenir maîtrisé.

Quelles orientations la Communauté Urbaine de Dunkerque a-t-elle impulsées ? Comment une politique de gestion et de prévention efficace des risques a-t-elle été instaurée en cohérence avec le territoire et ses multiples acteurs ?

Un territoire surexposé aux risques majeurs

Le Littoral dunkerquois est soumis à la quasi-totalité des aléas nationaux. Pour les « risques technologiques » : 13 sites SEVESO en font la 3ème plate-forme de concentration d'usines à risques sur le territoire national, derrière Le Havre et l'Étang de Berre. Tous les risques inhérents à l'activité industrielle sont présents sur le territoire : risque toxique, d'incendie ou d'explosion. Le risque nucléaire est également présent par l'implantation de la plus puissante centrale nucléaire de l'Europe de l'Ouest. La position stratégique de Dunkerque au cœur de l'Europe et le dynamisme du Port Autonome contribuent à une densification des transports, et des matières dangereuses (par voie multiple : routage, ferrage, fluviale, maritime...).

La quasi-totalité des communes de l'agglomération sont presque toutes dans une zone PPI. La proximité avec des habitations et des réseaux du type assainissement ou eau potable renforce la nécessité d'intégrer la « Prévention et gestion des risques majeurs » dans la politique territoriale afin de concilier les exigences du développement durable. Dunkerque est aussi un territoire soumis à la plupart des risques naturels nationaux. Mise à part trois, toutes les communes de Dunkerque Grand Littoral sont concernées par un PPI ou un PPR.

Cumuler des aléas très divers et combinables entre eux, augmente fortement la gravité des accidents potentiels.



Des propositions d'actions multilatérales et concertées

Les risques ne s'arrêtant pas aux frontières communales, ils doivent être envisagés à une échelle plus adaptée. La stratégie de la CUD n'ayant pas de compétences légitimes dans le domaine de la sécurité civile a consisté en la création d'une mission « Prévention et gestion des risques majeurs ». L'enjeu est de taille : établir une culture territoriale du risque où chacun devient acteur et que la gestion des risques devienne un objectif commun pour l'ensemble des communes de l'agglomération

et des acteurs de la sécurité civile. La base du travail consiste à connaître, prévoir et se préparer : s'attaquer résolument aux risques en les anticipant davantage par un diagnostic approfondi et territorial. Cette étape est fondamentale et permet de disposer d'arguments objectifs pour les négociations avec l'État et les industriels, que ce soit pour l'élaboration des PPRT ou pour favoriser l'écologie industrielle à travers le SEI, mais aussi pour dessiner les contours d'un territoire urbain sain et agréable.

Faire de La CUD un partenaire de référence

La CUD compte animer des groupes de travail thématiques et deviendra ainsi le lieu d'un débat permanent grâce à la constitution d'un réseau d'acteurs de la prévention et de la gestion de crise aux intérêts parfois peu synergiques : Etat prescripteur, normalisateur et superviseur, services déconcentrés de l'Etat, Maires, PAD, Société civile, industries, associations environnementales, recherche, universités, instances de débat et de concertation comme les SPPPI, CLIC ou CLI.

Développer une culture territoriale du risque

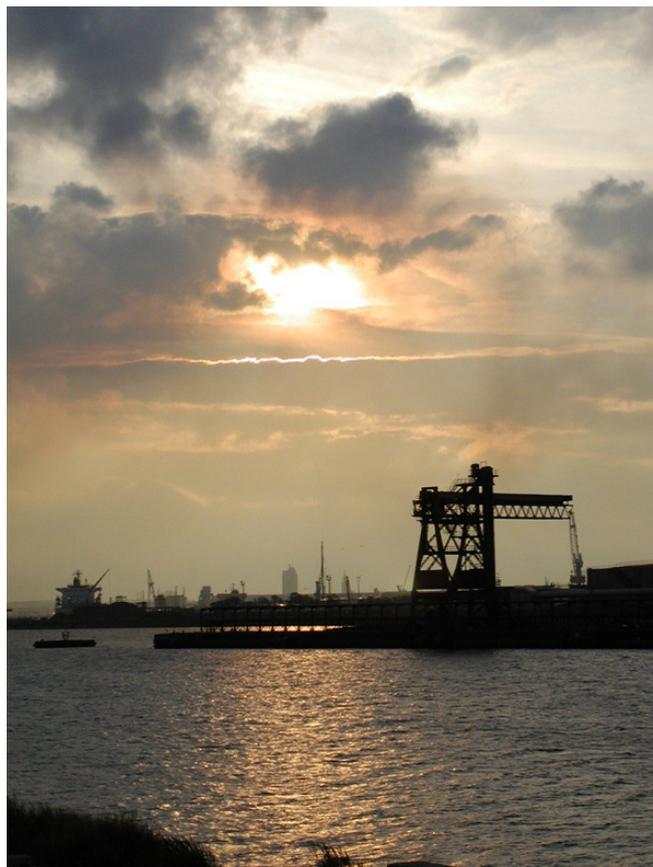
Former et sensibiliser les cadres et les élus communautaires et communaux, les techniciens et surtout, la population sur la thématique des risques majeurs pour éduquer le citoyen est indispensable. Le but : permettre aux individus d'acquiescer un réflexe de défense associant perception des signaux d'alerte, connaissance des consignes de sécurité et pratiques de protection individuelles et collectives. La sensibilisation en amont évite l'incertitude, la panique ou les rumeurs qui déstabilisent la population.

Les moyens mis en œuvre : une campagne de communication pédagogique, avec des sensibilisations dans les établissements scolaires qui ont réalisé leur PPMS, la réalisation du DICRIM obligatoire pour les communes de la CUD, mais réalisé à l'échelle de l'agglomération avec un zoom sur chaque commune et la mise en place d'un SIG Risques majeurs. Il permettra de cartographier les aléas et les enjeux grâce à une charte de partage d'information entre les différents acteurs : DDE, DRIRE, SDIS, compagnies d'électricité, de gaz, réseaux de pipes souterrains. Ce SIG va être complété par un logiciel de simulation des aléas et leurs conséquences sur les enjeux (modèle de dispersion d'un nuage toxique selon les données météo locales) afin d'assister les communes dans la gestion de l'évacuation. Autre objectif de la CUD, l'accompagnement des communes en début et fin de crise.

Organiser la réponse communautaire à un événement majeur

Par la mise en place d'un Plan d'Organisation Interne (qui deviendra à terme, un Plan Intercommunal de Sauvegarde), une assistance aux communes dans la réalisation de leur PCS grâce à une trame commune de recensement des informations communales et des organisations compatibles entre l'échelon communal et intercommunal. L'action de la CUD vient donc conseiller et supporter les communes de l'agglomération. Cette démarche n'implique aucun transfert de responsabilité des pouvoirs de police des maires de l'agglomération mais permet une action synchronisée et concertée.

Voici comment Dunkerque a su prendre des orientations de gestion et de prévention des risques majeurs par une approche cohérente du territoire, horizontale par la concertation des différents acteurs et verticale par un principe de subsidiarité sur le territoire de la CUD.



EN SAVOIR PLUS

NB : Pour faciliter la compréhension de cet article, un glossaire des abréviations est en page 10.

www.dunkerquegrandlittoral.org ou
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

EXPERIENCE

Le territoire a l'expérience d'une large concertation avec des instances dynamiques et reconnues telles que le SPPPI du Littoral Côte d'opale ou encore la réalisation dès 1993 d'un Schéma d'Environnement Industriel ou SEI. Ce schéma propose en effet une gestion de l'implantation des activités pour anticiper et réduire les nuisances et les risques technologiques (définition des priorités de développement, principes d'implantation des industries dans le périmètre communautaire...) à travers un cahier des charges à l'initiative des élus locaux, mais concerté avec divers partenaires pluridisciplinaires comme les services de l'Etat tels que la DRIRE, les communes, le Port autonome, la CCID, les agences de développement économique ou encore le MEDEF.

Grippe aviaire : Un risque économique et social autant que sanitaire

A la tête de Plexus Consulting, le Docteur Alain Gerriet est expert en planification de santé et gestion des vulnérabilités des établissements et entreprises de santé. Il a géré la crise du chikungunia à la Réunion. Au cours de sa riche carrière professionnelle, il a exercé de hautes fonctions auprès de la Croix Rouge, de la Commission Européenne et actuellement auprès du Ministère de l'Intérieur. Il est également qualifié en prévention des catastrophes naturelles, gestion de crise, sociologie du développement et aide humanitaire.

Selon vous pourquoi la grippe aviaire a-t-elle fait l'objet d'une si grande couverture médiatique ?

Comme la catastrophe de Tchernobyl, elle revêt le caractère insidieux d'une menace transfrontalière qui s'accompagne d'un pronostic de mort. Ce risque n'est contenu ni à l'échelle d'une population ciblée, ou ayant des comportements sexuels à risque comme pour le sida, ni à la précarité socio professionnelle, encore moins à une limite géographique ou un type de climat. Elle incarne le caractère glissant, rampant d'une menace sournoise, qui plus est, portée par les oiseaux, image hautement poétique.

Ajoutons que les maladies virales échappent à beaucoup de réponses médicales puisqu'il existe peu de médicaments antiviraux.

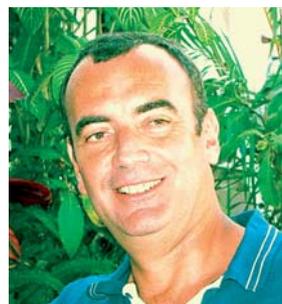
Le vaccin contre la grippe humaine est-il un bon moyen de se protéger ?

Non, puisque dans un vaccin sont contenues des milliers de souches virales, mais qui sont connues. En virologie on observe des mutations marginales ou profondes, qui peuvent parfois créer une nouvelle souche, à l'origine d'une épidémie puisque l'immunisation n'est pas faite. En somme, le vaccin baisse les potentialités d'attraper la grippe mais n'annule pas le risque. Pour les maladies bactériennes, c'est différent puisqu'il y a très peu de mutations.

Que révèle la menace de pandémie de grippe aviaire ?

La grippe touche habituellement la population au niveau individuel, et d'un seul coup on pense le risque au niveau collectif car la société réalise qu'elle peut être fondamentalement désorganisée.

La grippe aviaire révèle les vulnérabilités d'une société développée, déresponsabilisée, sûre d'elle, de sa puissance, de ses capacités, de sa médecine et de son organisation mais en réalité bâtie sur un château de sable. L'avantage, s'il y en a un, c'est que de la même façon que le terrorisme nous a fait réfléchir sur notre dépendance énergétique, la grippe aviaire



Docteur Alain Gerriet

pointe nos dépendances face aux productions d'autres pays. Les puces de nos téléphones, les centres d'appel en Asie, les composants électroniques, le textile, les productions à bas prix en général, donc utilisées pour la consommation de masse, nous sont aujourd'hui indispensables.

Que pensez-vous de la culture du risque en France ?

C'est un problème culturel. Mais la gestion des risques est aussi la plus économiquement efficace. En médecine par exemple, mener des actions de santé primo secondaires en amont est objectivement plus pertinent et moins coûteux que de pratiquer la médecine curative avec l'acharnement thérapeutique et la recherche de solutions spectaculaires et très coûteuses. On dépense beaucoup d'argent pour sauver une personne d'un risque prévisible alors que ce budget aurait pu servir en sensibilisation et formation pour éviter que le risque se réalise.

L'obligation réglementaire est une contrainte externe. Mais la vraie question pour les collectivités locales face aux risques est : *Qu'est ce que j'ai à faire ?* Prendre en compte ces contraintes réglementaires bon gré mal gré ou au contraire, prendre cette capacité à faire de la prévention et de la prévision comme une partie intégrante de la mission qui a été confiée aux décideurs des collectivités, pour assurer la sécurité de leurs concitoyens et garantir l'avenir de la cité.

Par exemple, il est facile de corrompre une commission de sécurité, de fermer les yeux sur les risques signalés par un plan d'urbanisme et de construire sur une zone inondable non constructible pour être réélu. Ensuite, l'eau monte mais on n'alerte pas car aucun dispositif n'a été mis en place et que la prévision coûte cher et n'est pas visible. Mais au final, le coupable, le responsable du dommage devra indemniser.

Pourquoi les pays anglo-saxons sont-ils plus sensibles à la culture du risque, selon vous ?

Parce que les indemnités sont beaucoup plus élevées ! Si on regarde les procès contre les fabricants de tabac ou les fast food, la réparation du dommage est tellement coûteuse qu'ils se protègent en amont.

A propos de la grippe aviaire, ne faut-il pas aller au-delà de la problématique médicale pour développer des moyens de prévention à grande échelle qui font intervenir des acteurs aux compétences très diverses ?

La grippe aviaire soulève un problème médical comme il y en a déjà eu auparavant, et comme il y en aura toujours. Mais effectivement, la médecine est bien petite pour répondre à la problématique globale, qui est, je le répète, plus sociétale et économique que sanitaire. La médecine ne peut qu'alerter et soigner et elle soignera. Mais elle ne peut assumer seule, toutes les responsabilités.

Même si la pandémie se limitait au sud-est asiatique, les pays européens seraient sérieusement menacés au niveau économique. L'individu se retournera alors vers la puissance publique pour dire Il faut nous aider ! Les citoyens pourront ensuite demander à être indemnisés face aux conséquences de la grippe aviaire en arguant qu'ils n'ont pas été suffisamment prévenus et qu'on ne leur a pas donné les moyens de s'organiser. Les collectivités locales comme les entreprises doivent s'interroger sur la bonne adéquation des solutions proposées face à un besoin réel et une demande croissante en matière de réparation des dommages.

Voir article page 10 : Grippe aviaire, la France mal préparée ?

Violences urbaines : Il est temps de se préparer collectivement à la possibilité d'une nouvelle crise de novembre...



Olivier Hassid

Quelques jours après les violences urbaines de novembre 2005, un bilan était déjà présenté au grand public. Quasiment en temps réel, les assureurs et les ministères étaient en mesure de fournir des chiffres. Depuis, ces chiffres ont été considérablement revus et ce, grâce au travail réalisé par l'Observatoire National de la Délinquance et le Centre d'Analyse Stratégique, ex Commissariat général au Plan. Combien les violences urbaines ont-elles réellement coûté ? Quels sont les sinistres effectifs ? Où se sont déroulées les violences urbaines ?

Tout d'abord et contrairement aux premiers chiffres avancés par la FFSA et la SMACL, les violences urbaines ont coûté moins que prévu. Estimées au départ entre 200 et 250 millions d'euros, celles-ci n'ont finalement coûté qu'entre 130 et 150 millions, 80% des sinistres étant des sinistres automobiles. Le montant des dommages causés aux collectivités se chiffre à 55 millions d'euros environ.

Ensuite, il faut constater une très grande concentration des violences urbaines dans le temps et dans l'espace. Ce sont essentiellement les départements urbanisés et pauvres de la Seine Saint Denis, du Rhône et du Nord qui ont été touchés par ces événements.

Ces départements concentrent environ 25% du nombre de sinistres. Néanmoins, c'est tout de même 541 communes qui ont été concernées. Parmi les 541 communes concernées, 90 ont une ZFU, 215 au moins une ZUS. Enfin, les violences urbaines de novembre 2005 concentrent 21,64% des incidents de l'année avec 23 851 faits.

La grande majorité des faits relevés sont des incendies de véhicules (45 588), poubelles (30 040), biens publics (6 996). 139 fonctionnaires et militaires ont été blessés. Parmi les biens publics, plus de 200 bâtiments publics ont été détruits. 7 dépôts de bus et 22 bus ou rames de trains ont été incendiés.

Fortes de ce constat inquiétant, les collectivités locales doivent se mobiliser pour faire admettre au gouvernement que les émeutes, comme tous les risques auxquels elles doivent faire face, méritent d'être gérées pro activement et collectivement. Cette crise a été suffisamment grave et suffisamment coûteuse pour que tous ensemble nous nous donnions les moyens d'en mieux prévenir la résurgence.

Grippe aviaire : La France mal préparée ?

Malgré le plan de Prévention « Pandémie grippale » du Gouvernement, « la France n'est pas prête » selon un rapport de la Mission d'information Parlementaire sur la grippe aviaire rendu public (1) en juillet dernier.

Outre l'aspect sanitaire, une pandémie pourrait provoquer la désorganisation du système de santé à cause de la saturation des services de soin, et même une paralysie partielle des services publics du pays. Quant aux stocks de médicaments et de masques, ils sont jugés insuffisants. Le rapport alerte sur le fait que les stocks de médicaments prévus ne permettraient pas d'assurer une couverture de la population conforme aux recommandations de l'OMS à savoir de 25 à 40% de la population nationale. D'ici à 2007, l'objectif est donc de porter à 14 millions le nombre de traitements antiviraux disponibles. Sur le terrain, des exercices de simulation grandeur nature sont prévus, en février au niveau régional et en mars au niveau national. Les lieux ne sont pas encore fixés. Enfin, une dizaine de sites Internet des ministères et institutions concernés informent et renseignent. Un site officiel (2) de la grippe aviaire a même vu le jour avec un fil d'actualité, des dossiers d'experts et des réponses aux questions les plus fréquentes.

(1) Rapport parlementaire N° 2833 –de M. Jean-Pierre Door au nom de la Mission d'information sur la grippe aviaire : mesures préventives. En ligne à cette adresse

www.assemblee-nationale.fr/12/rap-o/i2833.asp

(2) <http://www.grippeaviaire.gouv.fr/>

Abréviations de l'article sur Dunkerque

| | |
|--------|--|
| CCID | : Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque |
| CLI | : Commission Locale d'Information |
| CLIC | : Comité Local d'Information et de Concertation. Créé par la loi dite « Risques » du 30 juillet 2003. Obligatoire pour tous les bassins industriels comportant au moins un site à haut risque. |
| CUD | : Communauté Urbaine de Dunkerque |
| DDE | : Direction Départementale de l'Équipement |
| DICRIM | : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs |
| DRIRE | : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement |
| ERP | : Etablissement Recevant du Public |
| PAD | : Port Autonome de Dunkerque |
| PCS | : Plan Communal de Sauvegarde |
| PDU | : Plan de Déplacement Urbain |
| PLU | : Plan Local d'Urbanisme |
| POLMAR | : pollution Maritime (plan d'Etat en cas de pollution maritime) |
| PPI | : Plan Particulier d'Intervention (Plan d'Etat pour les sites SEVESO et nucléaires) |
| PPMS | : Plan Particulier de Mise en sûreté |
| PPR | : Plan de Prévention des Risques naturels |
| PPRT | : Plan de Prévention des Risques Technologiques |
| SDIS | : Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| SEI | : Schéma d'Environnement Industriel |
| SIG | : Système d'Information Géographique |
| SPPPI | : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles |

CONTACTS PRIMO

01 70 72 59 44

01 46 39 76 16

Gérard Combe
Isabelle Fayolle
Olivier Hassid
Site Web

Président de Primo France
Communication Primo France
Coordinateur Primo France
www.primoeurope.com

gerard.combe@primoeurope.com
isabelle@primoeurope.com
olivier@primoeurope.com

Tour Ariane - La Défense 9 • 92 088 Paris La Défense cedex

Pour vous inscrire et rejoindre PRIMO France, veuillez compléter vos coordonnées et nous retourner le présent formulaire :

Nom :

Prénom :

Collectivité :

Adresse :

.....

Code postal :

Tél : Fax :

e-mail :

Souscription individuelles Coût (€)

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Cadre territorial individuellement | 100 € |
| <input type="checkbox"/> Organisations parapubliques : Associations, universités | 200 € |
| <input type="checkbox"/> Personnalités qualifiées, enseignants, professionnels de la gestion des risques, publics à la retraite... | 100 € |
| <input type="checkbox"/> Etudiants | 25 € |

Souscription des Collectivités locales

Taille en nombre d'habitants

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> 300 000 +: | 4 000 € |
| <input type="checkbox"/> 100 000- 300 000: | 2 000 € |
| <input type="checkbox"/> 40 000 - 100 000: | 1 000 € |
| <input type="checkbox"/> 10 000 - 40 000: | 500 € |
| <input type="checkbox"/> - 10 000 habitants: | 50 € |



Public Risk Management Organisation

A l'occasion de la première newsletter de Primo France :

Madame, Monsieur,

Aussi bien les violences urbaines de novembre 2005 que la pandémie de grippe aviaire sont deux crises majeures qui viennent rappeler au secteur public local la nécessité pour les acteurs locaux de se coordonner pour les gérer ; qu'ils puissent non seulement échanger et profiter des bonnes pratiques de ceux qui ont été confrontés à une situation de crise mais aussi s'organiser et anticiper.

Il devient de plus en plus urgent face à la multiplicité des risques technologiques et sociétaux qui les concernent (catastrophe naturelle, inondation, terrorisme, risque sanitaire, malveillance) que les acteurs locaux aient à la fois une instance qui prenne en charge la négociation et le lobbying auprès de la puissance publique, mais également un organisme qui les aide à se constituer de manière homogène sur le territoire national une « culture du risque et de la sécurité ». Cela implique la mise en oeuvre de formations et de conférences avec des spécialistes de la gestion de risque. Je profite de l'occasion pour vous informer que se tiendra prochainement au Sénat le premier colloque de Primo France sur ces questions. N'hésitez d'ailleurs pas à nous faire des propositions d'intervention.

C'est pourquoi nous vous proposons la première newsletter, elle participe de ce que je viens d'énoncer. Elle tente rapidement de donner des informations et faire part de pratiques au plan national comme au plan européen, de gestion de risque en secteur public local. Ainsi, nous avons fait le choix de vous y présenter la manière dont est organisée la gestion de risque à Dunkerque et notamment sa gestion des risques majeurs. Nous avons aussi souhaité faire un éclairage le Plan Communal de Sauvegarde. Enfin, pour démontrer notre implication dans les associations nationales des acteurs publics locaux, nous souhaitons faire une synthèse des travaux menés au cours du colloque organisé par l'AMIF et par Marsh début 2006 sur les PCS, colloque dans lequel notre coordinateur Olivier Hassid est intervenu pour souligner la nécessité d'une mobilisation générale des acteurs publics locaux dans la réalisation des plans de gestion de risque technologiques et sociétaux.

Gérard Combe
Président de PRIMO France